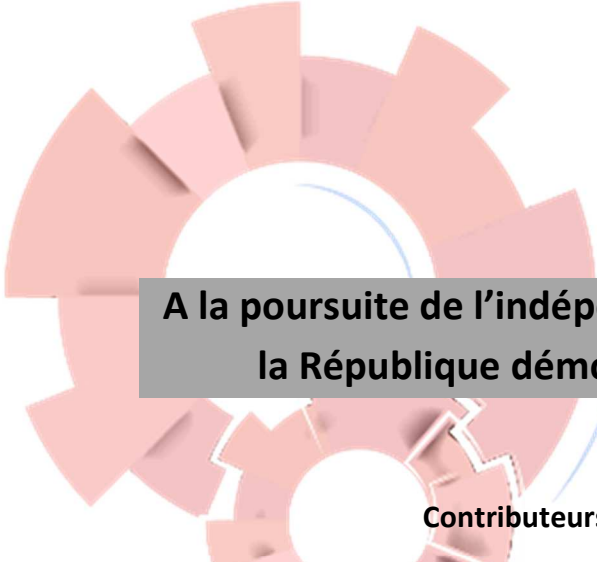


INSTITUT MAKUTANO

Document de travail n°01/2020



**A la poursuite de l'indépendance économique de
la République démocratique du Congo**

Contributeurs principaux :

Jean-Marc KILOLO, *Professeur à l'Université protestante au Congo et à l'Université pédagogique nationale (RDC), Economiste à la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (Cameroun)*

José MANOKA, *Vice-Président en charge du business development pour la ligne de métier banking, funding & financing d'une banque luxembourgeoise (Luxembourg)*

Christian OTCHIA, *Professeur associé à l'Université de Nagoya (Japon)*

Contributeurs secondaires :

Raïssa MALU, *Directrice de l'ASBL Investing in People (RDC)*

Anthony NKINZO, *Directeur Général de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (RDC)*

André NYEMBWE, *Professeur à l'Université de Kinshasa (RDC) et Professeur invité à l'Université catholique de Louvain (Belgique)*



Novembre 2020

INSTITUT MAKUTANO

Document de travail n°01/2020

A la poursuite de l'indépendance économique de la République démocratique du Congo

Contributeurs principaux :

Jean-Marc KILOLO, *Professeur à l'Université protestante au Congo et à l'Université pédagogique nationale (RDC), Economiste à la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (Cameroun)*

José MANOKA, *Vice-Président en charge du business development pour la ligne de métier banking, funding & financing d'une banque luxembourgeoise (Luxembourg)*

Christian OTCHIA, *Professeur associé à l'Université de Nagoya (Japon)*

Contributeurs secondaires :

Raïssa MALU, *Directrice de l'ASBL Investing in People (RDC)*

Anthony NKINZO, *Directeur Général de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (RDC)*

André NYEMBWE, *Professeur à l'Université de Kinshasa (RDC) et Professeur invité à l'Université catholique de Louvain (Belgique)*

Novembre 2020

Avertissement :

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut Makutano.

Citation : Jean-Marc Kilolo, José Manoka et Christian Otchia (2020), A la poursuite de l'indépendance économique de la République Démocratique du Congo, Document de travail n°01/2020, Novembre 2020, Institut Makutano.

Remerciements : cette publication a bénéficié du concours rédactionnel d'Aruna Songolo mais les auteurs restent les seuls responsables des erreurs et omissions éventuelles.

RESUME

Soixante ans après l'obtention de son indépendance politique, la République démocratique du Congo (RDC) est encore à la poursuite de son indépendance économique. A l'occasion d'un webinaire organisé par l'Institut Makutano, des universitaires et des praticiens ont analysé cette question en la scindant en trois éléments complémentaires : l'accès aux marchés internationaux des capitaux et la possibilité (pour le gouvernement) d'émettre des *eurobonds*, la politique industrielle nationale qui peut opportunément se baser sur les ressources naturelles du pays, et l'amélioration du capital humain et la facilitation du transfert de technologie. Pour que sa démarche soit efficace, la RDC a inéluctablement besoin de la pratique de la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé. Elle a parallèlement besoin d'un *leadership* qui se définit des objectifs clairs et pose les actions nécessaires à une bonne transformation structurelle de l'économie congolaise, à travers une bonne politique agricole, de développement industriel et de diversification économique, qui intègre les questions d'indépendance énergétique et d'indépendance financière.

MOTS-CLES : Indépendance économique ; transformation structurelle de l'économie ; capital humain ; gouvernance ; République démocratique du Congo.

ABSTRACT

Sixty years after gaining political independence, the Democratic Republic of Congo (DRC) is still in pursuit of its economic independence. During a webinar organized by the Makutano Institute, academics and practitioners analyzed this issue by breaking it down into three complementary elements: access to international capital markets and the possibility (for the government) of issuing eurobonds; the national industrial policy which can be based on the country's natural resources; and improving human capital and facilitating the transfer of technology. For its approach to be effective, the DRC inevitably needs the practice of good governance in the public and private sectors. At the same time, it needs a leadership that defines clear objectives and implements the right actions for a good structural transformation of the Congolese economy, through a good agricultural, industrial and economic diversification policy, which integrates the issues of energy and financial independence.

KEYWORDS: *Economic independence; structural transformation of the economy; human capital; governance; Democratic Republic of Congo.*

INTRODUCTION

Il est stratégiquement opportun pour chaque pays d'être économiquement indépendant¹. Cette indépendance, qui n'est pas absolue², ne revêt pas le sens d'autarcie, mais celui d'autonomie et de poids accru dans le concert des nations. L'interdépendance économique, réalité indéniable dans le contexte de la mondialisation, n'est pas, en effet, une excuse qui exonère chaque Etat de la responsabilité de poursuivre l'autosuffisance (l'autonomie) dans le plus de domaines possibles. Pour être utile aux autres pays, il faut être avancé économiquement en produisant suffisamment et en se plaçant le plus haut possible sur la chaîne de valeur. Il existe, en outre, des secteurs stratégiques à la vie d'une nation où il convient d'être le moins dépendant possible de l'extérieur, pour se prémunir des effets néfastes d'une éventuelle restriction – volontaire (guerre commerciale) ou involontaire (force majeure) – d'échanges économiques entre pays.

Un pays est économiquement indépendant lorsqu'il dispose d'une marge de manœuvre suffisante qui lui permet de disposer librement des moyens (canaux) de son choix pour atteindre ses objectifs de développement. Ce n'est pas encore le cas de la République démocratique du Congo (RDC), l'un des pays les plus pauvres de la planète³, avec une économie extravertie, fortement dépendante de son secteur minier⁴, et ce malgré les codes d'investissement de 1969 et de 2002, globalement réactionnaires à la dégradation des situations socioéconomiques qui précédaient leurs lancements. Ce défaut évident de changement structurel positif de l'économie congolaise et d'anticipation de la part des gestionnaires macroéconomiques a, par exemple, fait que le pays passe de 9.000 à 500 entreprises industrielles entre 1960 et 2019 (Mwarabu, 2019), traduisant une forte déliquescence du tissu économique national dans le temps.

Soixante ans après l'obtention de son indépendance politique, la RDC est donc à la poursuite de son indépendance économique. A travers les méthodes historique, comparative et

¹ L'indépendance économique est une notion qualitative qui traduit la situation d'une unité économique qui a pu se défaire ou se préserver de l'emprise de structure ou des effets de domination d'une ou des autres unités, et qui peut elle-même être considérée comme un pôle susceptible d'exercer une emprise de structure ou une domination sur d'autres (Silem et Albertini, 2014).

² Aucun pays du monde n'est parvenu à atteindre l'autosuffisance dans tous les aspects de son économie (Marzouk, 2018).

³ La RDC fait partie des pays à faible revenu (Banque mondiale, 2020). Avec un indice de développement humain de 0,459 en 2018, elle est classée 179^{ème} sur 189 pays (Programme des Nations Unies pour le développement, 2019).

⁴ Le secteur minier est le premier contributeur au budget de l'Etat avec 82% des recettes budgétaires provenant du secteur extractif, pour l'année 2015 (Initiative pour la transparence dans les industries extractives, 2017). Aussi, le dynamisme des industries extractives est le principal moteur de la croissance économique de la RDC, et représente environ 50% de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel entre 2010 et 2016, contre seulement 10% pour l'agriculture et 11% pour les industries manufacturières (Banque centrale du Congo, 2016), alors que le secteur minier n'emploie que 2 à 9% des travailleurs congolais (Banque mondiale, 2015).

analytique⁵, l'Institut Makutano a organisé un webinaire sur le sujet et proposé des pistes (concrètes) de solution, tout en précisant les préalables (facteurs de succès) nécessaires à la réalisation de chaque option retenue.

Dans ce papier, deux pans du concept d'indépendance économique sont mis en exergue : l'indépendance financière et l'indépendance économique proprement-dite. Ces deux notions sont complémentaires. L'indépendance financière est, en effet, basée sur le socle de la transformation structurelle de l'économie et, pour la RDC, elle passe notamment par l'accès aux marchés internationaux des capitaux (*ce point fera l'objet de la section I*). L'indépendance économique proprement-dite, elle, passe par une transformation structurelle de l'économie congolaise qui implique (i) une industrialisation basée sur les ressources naturelles, et (ii) le transfert de technologie et l'amélioration du capital humain (*voir sections II et III*).

I. Financements via les marchés des capitaux

L'indépendance financière⁶ de la RDC passe par le choix (en toute liberté) des modes de financement de l'économie en fonction de la politique de développement du pays. Cette indépendance repose sur trois piliers : (i) le financement sur fonds propres (par le gouvernement) des projets de développement ; (ii) le financement extérieur au moyen d'emprunt ou de dette (contractée par l'Etat) et ; (iii) la souveraineté monétaire. L'accession, par un pays, à l'indépendance financière repose dans la dynamique de gestion de ces trois composantes et cette section s'intéresse à la composante « financement extérieur au moyen de la dette », et à un instrument en particulier : les *eurobonds*.

1.1. Le recours à la dette

La dette extérieure de la RDC est souvent qualifiée de dette odieuse. Cela est dû au fait qu'à l'accession à l'indépendance du pays, la Belgique lui avait transmis une partie substantielle des dettes contractées durant la période coloniale, pratique illégale et interdite par le traité de Versailles⁷ (Nzuzi et *alii*, 2019). En 1960, la dette congolaise était, par conséquent, estimée à 448 millions de dollars américains (Izu, 2014). Au cours de la décennie 1970-1980, cette dette s'était nourrie de plusieurs émissions destinées à financer des projets d'infrastructures, avec comme objectif affiché la dynamisation de l'appareil productif de la RDC. Ces projets étaient toutefois des éléphants blancs, situation couplée à des problèmes de gouvernance dans la gestion des fonds. Comme corollaire, les relations entre la RDC et les principaux

⁵ En décomposant le sujet discuté en éléments plus simples (analytique), en ayant recours à l'expérience de la RDC (historique) et à celle d'autres pays (comparative).

⁶ L'indépendance financière est une situation marquée par le rapport de force entre le financement intérieur et le financement extérieur d'un pays d'une manière globale, tout en gardant la souveraineté monétaire. Par extension, l'indépendance financière peut être définie comme le degré d'autonomie financière d'un pays vis-à-vis de l'extérieur qui tient compte à la fois de sa capacité d'autofinancement (financement par fonds propres), sa dépendance aux flux de financement extérieur (emprunts, aides) et son degré d'autonomie monétaire vis-à-vis de l'extérieur (Rakotomalala, 2009).

⁷ Qui avait mis fin à la première guerre mondiale.

baillleurs de fonds seront rompues, le pays n'étant plus solvable pour emprunter sur les marchés internationaux.

Au début des années 2000, la dette extérieure de la RDC était estimée à 13 milliards de dollars américains en termes nominaux, constituée à 78% d'arriérés⁸. La normalisation des relations avec les Institutions de Bretton Woods permettra, toutefois, au pays d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE⁹ renforcée en 2003 et le point d'achèvement de ce programme en juillet 2010 avec, à la clé, une diminution de plus de 80% de sa dette extérieure (BAD¹⁰, 2011). Mais cette normalisation avait son lot de conditions et de contraintes destinées à faciliter l'assainissement de la gestion macroéconomique et à assurer la maîtrise du cadre macroéconomique. En 2018¹¹, les chiffres de la Direction générale de la dette publique (DGDP) montrent que la dette congolaise était d'environ de 7,5 milliards de dollars américains (composée à 60% de dette extérieure et à 40% de dette intérieure), et détenue à 65% par les bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

Au regard du bref historique ici présenté, le recours à la dette par la RDC pour financer son développement est un sujet sensible. Pourtant, lever de la dette ne pose problème que si le remboursement n'est pas garanti. Aussi, la dette n'est pas intrinsèquement une insulte, un instrument tabou qu'il faut systématiquement exclure des plans de développement du pays. Il existe, en effet, un cercle vertueux de la dette qui conduit au développement. Pour la RDC, ce cercle peut consister en l'émission d'une dette destinée, par exemple, à moderniser les routes et les industries, à augmenter ensuite les exportations du pays, et à générer, enfin, du revenu pour rembourser la dette contractée.

Du fait que depuis 2010, le niveau de la dette publique de la RDC n'est pas préoccupant (elle équivaut à 21% du produit intérieur brut (PIB) national en 2018, largement en deçà, par exemple, du seuil des 60% recommandés aux pays de la Zone Euro), l'émission de la dette souveraine constitue une alternative sérieuse pour le financement du développement en RDC. Mais pour ne pas retomber dans les travers du passé et enfoncer le pays dans la dépendance financière, il convient de mettre en place des stratégies de gestion utile de cette dette.

1.2. L'émission d'eurobonds

Pour financer son développement par le moyen de la dette, la RDC peut émettre des *eurobonds*¹² et les inclure dans une stratégie nationale de gestion active de la dette publique.

⁸ Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, 2012.

⁹ Pays Pauvres Très Endettés.

¹⁰ Banque africaine de développement.

¹¹ Au troisième trimestre.

¹² Les *eurobonds* sont des obligations qui permettent aux Etats et aux entreprises d'emprunter dans une autre devise (principalement le dollar américain) que celle du pays émetteur. On estime qu'ils représentent plus de 20% de la dette externe des pays africains (Diop et Bonnemaïson, 2016).

1.2.1. Stratégie de gestion active de la dette

Les stratégies de gestion active de la dette permettent d'éviter l'augmentation du stock de celle-ci. A titre d'exemple, s'ils sont utilisés comme outil de refinancement, les *eurobonds* représentent, avec l'environnement actuel, une opportunité pour la RDC. Cela est dû au fait que la dette de la RDC a été contractée il y a plusieurs années à des taux fixes, au moment où les taux étaient relativement élevés. En 2020, les taux sont historiquement bas, la crise de la COVID-19 accentuant cette tendance, avec des taux nuls aux Etats-Unis et parfois négatifs en Europe. Une émission d'*eurobonds* au cours de cette période pourrait permettre de remplacer la dette existante avec de la nouvelle dette sur laquelle le poids du service des intérêts serait moins élevé sur les finances publiques. Le pays dégagerait ainsi de ces opérations une marge et des liquidités qui, si elles sont bien gérées, pourraient financer certains secteurs prioritaires pour le développement comme l'éducation, la santé, l'agriculture ou la promotion de l'industrie¹³.

Une autre alternative à considérer (et non développé dans ce papier) par les gestionnaires macroéconomiques de la RDC, est l'émission d'obligations de la diaspora (*diaspora bonds*). Ces obligations sont destinées à la population expatriée, dans le but de récolter une partie de leur épargne et financer des projets d'investissements dans leur pays d'origine.

1.2.2. Avantages et inconvénients possibles d'une émission d'eurobonds

En plus de la possibilité de refinancer sa dette, une émission d'*eurobonds* par la RDC peut présenter les avantages suivants :

- (i) Ces émissions étant destinées aux marchés internationaux des capitaux, le pays fera face à un large éventail d'investisseurs¹⁴, au-delà des créanciers habituels que sont les institutions financières internationales et les créanciers bilatéraux, qui posent souvent des conditionnalités qui ne mettent pas toujours en avant les intérêts souverains du Congo. La multiplication des interlocuteurs renforce donc l'indépendance financière.
- (ii) Les *eurobonds* offrent une grande flexibilité au pays émetteur par rapport au choix du marché d'émission, sur base de critères tels que le cadre réglementaire du marché d'émission, le taux d'intérêt et la maturité du marché (marchés émergents ou marchés beaucoup plus matures). Les *eurobonds* sont, par ailleurs, des instruments très liquides au niveau des marchés secondaires.

¹³ Concrètement, le pays émet à une période donnée une nouvelle dette à des taux plus bas (plus favorables) qui va couvrir (rembourser) le solde (résiduel) de l'ancienne dette (la dette initiale). Les liquidités restantes (marge obtenue) servent au financement de projets de développement.

¹⁴ Pour les investisseurs, l'aspect attractif est que les tranches de souscription ont une valeur nominale assez petite, ce qui permet un ticket d'entrée beaucoup plus bas et un investissement à un coût moins élevé.

- (iii) Les émissions peuvent se faire sur base d'enchères plusieurs fois plus élevées que les montants visés au départ, parce qu'il existe une demande intéressante pour les *eurobonds*.
- (iv) Avec les *eurobonds*, il y a un gain de contrôle, de pouvoir de décision dans les politiques de développement, du fait que le pays reste aux commandes pour calibrer ses besoins de financement ou de refinancement, déterminer les marchés sur lesquels il veut émettre ses *eurobonds*, déterminer le *timing* d'émission, et déterminer de manière souveraine là où il veut injecter les fonds récoltés.

Les inconvénients de l'émission d'*eurobonds* sont :

- (i) Le chèque en blanc accordé aux pays émetteurs. Les émissions d'*eurobonds* permettent aux Etats de récolter des fonds sur base de prospectus présentés qui décrivent les mécanismes de génération de revenus, et les domaines dans lesquels ces financements seront injectés (c'est l'aspect marketing de l'opération). Cependant, il peut exister un décalage entre les intentions et les politiques réellement menées sur le terrain. Mais aussi longtemps que les gouvernements font le nécessaire pour payer les intérêts et le capital à l'échéance, les investisseurs scrutent peu l'utilisation des fonds.
- (ii) Les *eurobonds* sont parfois émis pour combler des déficits budgétaires immédiats, privilégiant des mesures de court terme, au détriment de celles de long terme qui permettent de développer l'économie (à l'instar des politiques de diversification de l'économie).
- (iii) Les marchés internationaux des capitaux sont volatiles et, en cas de crise économique (ou financière), les investisseurs se détournent des marchés frontières ou des marchés émergents. Au moment donc où elle en aurait le plus besoin, la RDC peut se retrouver dans une situation où elle ne peut compter sur les marchés internationaux. Elle ne doit donc pas en devenir dépendante.

1.3. Recommandations

L'émission d'*eurobonds* est un outil flexible. Mais pour l'actionner, il y a des préalables liés notamment à l'évolution des indicateurs macroéconomiques et au *credit rating* (notation)¹⁵. Aujourd'hui, la RDC a un *rating* de C (Moody's, 2020), ce qui renvoie à une grande probabilité de défaut de paiement (à l'image du Liban, en mars 2020), un profil avec lequel il ne convient pas de se présenter sur les marchés financiers internationaux. Pour améliorer ce profil, la RDC

¹⁵ Parmi les indicateurs macroéconomiques les plus pertinents pour la RDC, se trouvent le taux de croissance du PIB, l'épargne nationale en pourcentage du PIB, l'investissement brut en pourcentage du PIB, le solde du compte courant en pourcentage du PIB, la dépréciation du franc congolais face au dollar américain (en pourcentage), le taux d'inflation et le déficit public en pourcentage du PIB nominal. Le *rating*, c'est l'attribution de notes, par des agences spécialisées (Moody's, Standard and Poor's, Fitch, etc.), aux grands emprunteurs : Etats, sociétés importantes, collectivités territoriales, organismes internationaux, etc. (Silem et Albertini, 2014).

a besoin de plus de discipline (qu'elle doit s'imposer elle-même) dans la gestion de son économie. C'est le pendant de l'indépendance économique, le prix à payer qui permettra, entre autres :

- (i) De (re)créer la crédibilité nécessaire à une sollicitation efficace des marchés internationaux des capitaux ;
- (ii) Le cas échéant, de gérer les fonds récoltés de manière orthodoxe pour ne pas retomber dans les travers du passé (les détournements, en particulier), qui entretiennent le cercle vicieux de la dette.

Tous ces préalables à l'émission d'*eurobonds* tournent autour d'un maître-mot : la gouvernance¹⁶. La bonne gouvernance conduira le pays à mener courageusement et le plus tôt possible toutes les réformes qui pourraient faire de la RDC un acteur crédible sur les marchés internationaux des capitaux, et à libérer certains outils qui n'existent pas encore (comme la réglementation, par exemple). Ces réformes seront également utiles au gouvernement pour lever des fonds au niveau national¹⁷.

Pour une gestion efficace des fonds récoltés, le pays devra également disposer d'un bon portefeuille de projets crédibles qui absorberaient efficacement les financements, qui permettraient de créer de l'emploi et qui faciliteraient le transfert de technologie. Ces projets doivent, pour ce faire, disposer d'études commerciales, de faisabilité et d'impact environnemental sérieuses, et permettre à la RDC d'augmenter son capital humain et son capital physique, en la dotant d'un appareil productif performant et moderne, et d'une main-d'œuvre qualifiée. Ces projets doivent, enfin, s'inscrire dans le cadre d'une bonne politique industrielle¹⁸ nationale.

II. Une industrialisation basée sur les ressources naturelles

Grâce à son capital naturel, et plus particulièrement ses ressources minières et énergétiques, et sa dotation en eaux et en terres arables¹⁹, la RDC peut tendre effectivement vers son

¹⁶ Le terme « gouvernance » désigne l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés exercent l'autorité en vue de gérer une entreprise ou les affaires d'un pays, à tous les niveaux, dans l'intérêt des parties prenantes. Ces dernières peuvent être les actionnaires et les salariés dans une société commerciale, ou les citoyens d'un pays. La nature de l'autorité peut être à la fois économique, politique et administrative. Une bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité (Lacroix et Saint-Arnaud, 2012 ; Silem et Albertini, 2014).

¹⁷ Disposer de fonds propres suffisants et/ou développer des sources de financement domestique sont les meilleures formes d'indépendance financière.

¹⁸ La politique industrielle est un ensemble de mesures interventionnistes des pouvoirs publics qui visent à développer certaines activités économiques et à promouvoir le changement structurel, et ce pour des raisons d'indépendance nationale, d'autonomie technologique, de faillite de l'initiative privée, de déclin d'activités traditionnelles, d'équilibre territorial ou politique (Buigues, 2012).

¹⁹ Comme cela est le cas au Canada, en Russie, aux Etats-Unis, en Australie, en Norvège, ou encore dans les pays du Golfe.

indépendance économique. Le pays est, en effet, un scandale géologique, avec un potentiel²⁰ qui, bien exploité, faciliterait son industrialisation et une plus grande diversification de son économie. Cependant, en raison d'un climat des affaires au bas du classement mondial²¹ et faute de politique industrielle efficace, la RDC peine encore, à ce jour, à attirer tous les investissements dont elle a besoin pour son développement. On note, par ailleurs, un taux de sous-emploi²² élevé au pays, de l'ordre de 56% en milieu urbain et de 73% en milieu rural (Institut national de la statistique, 2014). On en déduit que l'agriculture congolaise, essentiellement de subsistance, accapare une partie de la main-d'œuvre qui pourrait servir au développement des secteurs secondaire et tertiaire. La transformation structurelle de l'économie nationale est donc une nécessité. Elle passe par la mécanisation de l'agriculture, par une transition de l'agriculture vivrière vers l'agro-industrie, mais aussi par l'usage de processus industriels de production et de transformation des ressources naturelles.

2.1. Développement de l'agriculture

La RDC n'a pas encore déclenché son développement agricole. En témoignent les chiffres sur la place qu'occupe ce secteur dans l'économie nationale, en comparaison, par exemple, au secteur extractif. Suivant les données de la Banque centrale du Congo (BCC) sur la période 2010-2016, les industries extractives constituent la principale composante du PIB et ont représenté 24% de la structure du PIB, contre 18% pour l'agriculture. En même temps, le pays dépend encore excessivement d'importations agricoles (produits finis et intermédiaires)²³, et environ 40% de la population congolaise souffre de sous-alimentation chronique²⁴.

Notons que les pays aujourd'hui développés ont, pour la plupart, démarré le processus de développement par ce qu'on appelle la « révolution agricole » (Otchia, 2014). Ce qui a conduit à une augmentation du rendement des terres et de la productivité du travail, au développement de nouvelles cultures, à une spécialisation de la production, à une intensification des échanges, à une augmentation de la production agricole par habitant (Vindt, 2019), et à la redirection d'une partie des travailleurs agricoles (les jeunes en particulier) vers les secteurs secondaire et tertiaire.

Au-delà des impératifs d'ordre économique, le développement de l'agriculture est aussi une question de sécurité nationale, considérant l'impératif d'autosuffisance alimentaire comme un objectif à atteindre. La poursuite de cet objectif n'est pas, par ailleurs, incompatible avec

²⁰ Avec 80 millions d'hectares de terres arables, il s'agit, par exemple, du deuxième potentiel agricole mondial après le Brésil (Roux, 2015).

²¹ En 2020, la RDC est 183^{ème} sur 190 pays du classement *Doing business* (Banque mondiale, 2019).

²² Le sous-emploi du facteur travail suppose une sous-utilisation des capacités des travailleurs, et donc une contrainte sur leur bien-être (Bureau international du travail, 2013).

²³ A côté des produits pétroliers, des véhicules et des médicaments, les produits alimentaires (tels le poisson congelé, la viande, le froment, le riz et le lait) dominent les importations du pays (en valeur) (Ministère du plan et révolution de la modernité et Institut national de la statistique, 2015).

²⁴ Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, 2012.

celui de la sécurité alimentaire ou avec celui d'aller vers une révolution verte²⁵, considérant que l'enjeu pour la RDC ne porte pas tant sur la disponibilité des facteurs que sur leur productivité²⁶.

2.2. Développement d'industries autour des minerais stratégiques

La RDC fait partie du cercle très fermé des pays dotés de matières premières stratégiques, notamment le cobalt. Le qualificatif « stratégique » est lié à l'importance de ces matériaux dans la chaîne de production (ils sont essentiels à la fabrication de très nombreux produits industriels clés, sont intégrés à la compétition technologique, ou encore sont un enjeu de sécurité pour certains Etats ou entreprises), à leur niveau de rareté et à leur position géographique (Paillard, 2011). Le Décret n°18/042 du 24 novembre 2018 déclarait spécifiquement le cobalt « substance minérale stratégique » en RDC, de même que le germanium et le colombo-tantalite.

2.2.1. L'intelligence économique

La RDC possède environ 60% des réserves mondiales de cobalt (Lefebvre, 2018), et leur gestion efficace demande une intelligence économique qu'il faudra développer, comme dans tous les pays aujourd'hui avancés sur le plan économique. Ces derniers militent, par ailleurs, pour préserver et renforcer leurs acquis, notamment à travers des partenariats économiques avec les pays producteurs de minerais stratégiques. C'est ce qu'on appelle la diplomatie des ressources naturelles (*raw materials diplomacy* ; Amoah, 2019).

La RDC devrait mettre sur pied une veille stratégique (une intelligence économique) visant à informer sa stratégie de transformation structurelle. Concrètement, la RDC devrait faire une analyse espace-produits, visant à identifier les produits pour lesquels elle dispose(ra)it d'un avantage compétitif sur le marché national, mais aussi sur les marchés internationaux et régionaux, et à connaître la structure de ces marchés. L'objectif de cette démarche doit être l'atteinte, à terme, d'une économie plus diversifiée qu'aujourd'hui. Les statistiques de la BCC montrent, en effet, que le cuivre et le cobalt représentent à peu près 80% des exportations de la RDC (respectivement 53,4% et 27,8% du total des exportations au cours de la période 2010-2016). Les exportations des produits miniers et des hydrocarbures sont également une source majeure de recettes en devises, et représentent plus de 90% du total des recettes d'exportation du pays (au cours de la période 2010-2016). Enfin, il y a une concentration au

²⁵ La révolution verte est une enveloppe technologique contenant des éléments tels que des variétés améliorées à haut rendement, l'irrigation ou la maîtrise de l'eau, l'utilisation d'engrais et de pesticides, et des techniques agronomiques appropriées (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1995).

²⁶ Le constat est que la productivité de l'agriculture congolaise est en baisse, de sorte que pour accroître la production, il faut que la superficie exploitée augmente (ou encore le nombre de travailleurs de la terre) (Otchia, 2014).

niveau des destinations des exportations, avec la Chine comme principal partenaire commercial de la RDC²⁷.

Cette concentration géographique et par produits (cuivre et cobalt) est une source de fragilité (de vulnérabilité) pour l'économie congolaise et expose le pays aux chocs externes, qui s'accompagnent de pertes substantielles en termes de croissance du PIB, de réserves de change, et de recettes fiscales (Banque mondiale, 2015). En outre, la production du cuivre et du cobalt sont des activités économiques qui se situent à la marge de l'économie mondiale (Harvard, 2020), de sorte que la RDC a besoin de produits ayant une plus forte valeur ajoutée (sophistication de la production)²⁸.

La transformation structurelle sous-jacente à cet impératif permettra donc de réduire le poids du secteur primaire (dont le secteur minier à forte intensité capitalistique) dans l'économie congolaise en faveur du secteur industriel et de celui des services. Pour y arriver, la RDC devra acquérir, dans un premier temps, la technologie nécessaire avant d'en produire elle-même. Plusieurs pays asiatiques ont connu la même situation avant de devenir des *leaders* sectoriels mondiaux²⁹. L'indépendance économique de la RDC peut, par conséquent, être le résultat d'un processus qui se sert intelligemment de certaines dépendances (technologiques en l'occurrence) pour aller vers plus d'autonomie.

En 2020, la RDC s'est dotée d'un document stratégique de politique industrielle, à travers son Ministère de l'industrie. Validé par le conseil des ministres, ce document repose sur douze stratégies et neuf programmes d'actions.

2.2.2. La production de batteries par la RDC

En raison de la conscience grandissante des conséquences néfastes du changement climatique (une des mégatendances de notre époque), la production et la consommation d'énergies renouvelables croissent, et avec elles, la demande de batteries. Grâce à ses riches gisements de cobalt, la RDC fournit l'intrant nécessaire à la fabrication de ces dernières. En vue d'offrir des emplois bien rémunérés à sa population, le pays devrait donc se doter d'unités de production de batteries, de manière à se défaire de la structure de production héritée de la colonisation, visant à être simplement le fournisseur attiré de matières premières, au lieu d'exporter des produits à forte valeur ajoutée³⁰.

Avec la production de batteries, la RDC peut s'attirer une manne financière importante, dans le sillage de la transition vers une énergie propre enclenchée par plusieurs pays développés.

²⁷ Sa part comme destinataire d'exportations représente près d'un quart du total des exportations (au cours de la période 2010-2016).

²⁸ Dans la suite du Consensus de Douala, de sorte qu'en lieu et place du cobalt par exemple, la RDC exportera des produits issus du cobalt.

²⁹ A l'instar du Japon, un des principaux producteurs mondiaux d'automobiles.

³⁰ Avec ce modèle, le secteur productif de la RDC ne s'est pas intégré à l'économie nationale, mais à des économies étrangères.

Une étude de la Commission européenne note, par exemple, que le potentiel du marché européen des batteries s'élèvera jusqu'à 250 milliards d'euros chaque année à partir de 2025 (Commission européenne, 2019). Si la RDC investit dans ce secteur et gravit les échelons sur la chaîne de valeur mondiale, elle contribuera, par ailleurs, à la réalisation des agendas de certaines institutions mondiales importantes, notamment la BAD pour qui industrialiser et éclairer l'Afrique font partie des cinq priorités des prochaines années (BAD, 2016)³¹.

2.3. Poursuite de l'indépendance énergétique

Sans énergie, il n'y a pas de développement possible. En matière d'électricité, la RDC a tout le potentiel pour diversifier ses sources d'approvisionnement, être autosuffisante et devenir exportatrice nette. En effet, en marge de son immense potentiel hydroélectrique (estimé à environ 100.000 MW), peuvent se développer – entre autres – la géothermie, l'éolienne, le solaire ou encore l'énergie provenant de la transformation des déchets. Les hydrocarbures existent aussi. Mais aujourd'hui encore, la capacité nominale installée est d'environ 2.400 MW³², et moins de 10% des ménages congolais ont accès à l'électricité (la moyenne en Afrique subsaharienne étant de 30%)³³. L'incidence de ce déficit sur la croissance économique est indiscutablement négative (Zamfir, 2016), parce que le secteur énergétique est lui-même une industrie, tout en étant un préalable, une infrastructure pour d'autres industries, dans un contexte d'urbanisation croissante³⁴.

2.4. Recommandations

Pour réussir son industrialisation, la RDC a besoin d'une politique industrielle coordonnée et en phase avec toutes les politiques sectorielles (agriculture, énergie, mais aussi infrastructures, fiscalité et numérique). L'implication de toutes les provinces de la RDC et du secteur privé en sera un facteur de succès. Une politique publique qui répond aux normes doit, par ailleurs, contenir des objectifs chiffrés, avec notamment des cibles validées suivant les critères « SMART »³⁵.

³¹ Il y a également les objectifs de développement durable (ODD) n°7 et 9 (consacrés à l'accessibilité à une énergie propre, à un coût abordable, et à l'innovation, à l'industrie et aux infrastructures), en lien avec l'ODD n°13 qui porte sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Il y a, enfin, l'agenda 2063 de l'Union Africaine qui consacre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), avec laquelle l'accès au marché africain sera plus facile pour la RDC. Cet agenda soutient également le projet du Grand Inga.

³² Dominée par l'hydroélectricité, à travers notamment les barrages construits sur le site d'Inga (les barrages d'Inga I et II, entrés en service respectivement en 1972 et en 1982).

³³ Banque africaine de développement, 2013.

³⁴ En RDC, les industries stratégiques identifiées dans le projet industriel national (la métallurgie et l'agro-industrie, par exemple) ne peuvent pas se développer sans électricité. Le numérique et la révolution digitale sous-jacente non plus.

³⁵ « S » pour « *specific* » (spécifique), « M » pour « *measurable* » (mesurable), « A » pour « *agreed upon* » (accordée), « R » pour « *realistic* » (réaliste) et « T » pour « *time-related* » (fixée dans le temps).

Aujourd'hui, la RDC a des plans sectoriels clairsemés, révélant un problème de cohérence et de vision. De manière générale, voici quelques recommandations pour faire de la RDC une véritable puissance agricole, industrielle et énergétique en Afrique et dans le monde :

- (i) La RDC doit disposer d'une vision de développement véritablement orientée vers le long terme, qui transcende les cycles électoraux dont la durée est constitutionnellement de cinq ans.
- (ii) Il doit y avoir une appropriation institutionnelle dans le chef de tous les acteurs socioéconomiques de la RDC (du secteur public comme du secteur privé, au niveau du pouvoir central comme dans les provinces).
- (iii) La RDC a besoin d'une bonne diplomatie économique, dont l'objectif sera de s'associer aux meilleurs (Etats, entreprises, universités, laboratoires) pour s'assurer un transfert de technologie et le développement du secteur privé congolais³⁶.
- (iv) Les acteurs socioéconomiques publics et privés doivent aller au-delà des bonnes intentions (matérialisées par les différents plans) et passer à l'action le plus vite possible, quitte à apprendre des erreurs éventuelles (c'est ce qu'on appelle le *learning by doing*, l'approche de l'expérimentation naturelle).
- (v) La RDC peut développer des pôles de compétitivité, des zones économiques spéciales ou des parcs industriels qui vont être dotés des meilleures infrastructures (énergie, routes, chemins de fer, etc.). Il faudra ensuite inviter, dans ces zones, les meilleurs acteurs des secteurs économiques à promouvoir, pour un réel transfert de technologie.
- (vi) Globalement, les infrastructures nécessaires au développement économique doivent être construites (les routes en particulier).
- (vii) La dimension régionale ne doit pas être négligée. Pour son développement agricole et industriel, la RDC peut mutualiser ses efforts avec les pays d'Afrique centrale et australe, et créer des passerelles avec ceux qui ont une expérience avérée (comme l'Afrique du Sud).
- (viii) La résolution des problèmes énergétiques est une question capitale.
- (ix) L'aspect « climat des affaires » est aussi fondamental. Pour cela, la RDC a besoin d'une politique d'investissement cohérente et intégrée, avec un corpus juridique limpide et unifié, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour.
- (x) Enfin, la digitalisation de l'économie doit être prise en compte, et il est important que la RDC dispose d'un véritable plan numérique.

De manière spécifique, en ce qui concerne le secteur agricole :

³⁶ Les *local content policies* sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- (i) Dans l'esprit des accords de Maputo³⁷, la RDC doit rehausser la part allouée à l'agriculture dans le budget de l'Etat, qui est encore inférieure à 1% (Cros, 2019). Les priorités d'un pays se révèlent, en effet, à travers son budget.
- (ii) Il est important que la politique nationale de développement agricole associe à l'agriculture, les aspects « industrie » et « services ».
- (iii) La RDC doit développer le secteur privé agricole, à travers une politique dédiée au développement de la chaîne de valeur, pas seulement locale, mais aussi sous-régionale. Lier la RDC aux marchés régionaux peut notamment permettre de palier, à court terme, le déficit en infrastructures.
- (iv) La RDC doit trouver des niches de développement³⁸. L'objectif d'autosuffisance alimentaire fait allusion au marché local. Mais pour le développement à long terme, il faut une véritable politique de substitution des importations et promouvoir les exportations des produits agricoles qui ont une valeur ajoutée élevée, sur les bons marchés.
- (v) La RDC a besoin d'une agence de transformation agricole. Cette agence ne doit pas être une nouvelle structure budgétivore. Elle aura pour objectif de coordonner efficacement le travail des ministères qui interviennent dans le secteur agricole, avec le secteur privé, mais aussi avec les universités, notamment celles qui encadrent des filières en lien avec l'agriculture.

En résumé, toutes les recommandations énumérées plus haut soulèvent une fois de plus, comme à la section précédente, la question cruciale de la gouvernance.

III. Le capital humain, le transfert de technologie

Le développement agricole et industriel de la RDC ne peut pas se faire à la vitesse voulue si le pays ne dispose pas d'un capital humain³⁹ conséquent ni ne bénéficie d'un transfert de technologie adéquat. Pourtant, soixante ans après l'indépendance, il apparaît que la RDC a fait une mauvaise affectation des ressources (notamment humaines) à sa disposition. Comme déjà mentionné, l'agriculture occupe l'essentiel de la main-d'œuvre nationale sans garantir la sécurité ni l'autosuffisance alimentaires au pays. A cela s'ajoute le fait que l'éducation en RDC a un faible rendement, poussant certains hauts diplômés à s'exiler (fuite de cerveaux)⁴⁰. Le

³⁷ A travers lesquels les Etats membres de l'Union africaine s'étaient engagés à consacrer au moins 10% de leurs ressources budgétaires nationales à ce secteur (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, 2018).

³⁸ Pour ce faire, le Japon avait par exemple promu, après 1950, la politique dite de « *one village, one product* », répliquée depuis dans plusieurs pays en développement (Mukai et Fujikura, 2015).

³⁹ Le capital humain désigne l'aptitude de l'individu à travailler. Les éléments le composant sont principalement la santé et le savoir (compétences et savoir-faire) (Silem et Albertini, 2014).

⁴⁰ Par exemple, parmi les émigrants Congolais résidant dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 32,5% ont un niveau secondaire supérieur ou post-secondaire, et 35,5% ont un niveau d'éducation tertiaire (Ngoie et Lelu, 2010).

pays connaît ainsi une carence en personnel qualifié et spécialisé dans certains secteurs, comme ceux où évoluent les métiers dits « de l'ingénieur »⁴¹.

En comparant les rendements de l'éducation entre 2005 et 2012, on constate qu'ils sont globalement en baisse. Le faible rendement de l'éducation en RDC (et particulièrement pour l'enseignement technique) est le résultat d'une baisse qui s'est étalée dans le temps, un cercle vicieux qui s'explique notamment par le faible investissement du capital privé par les ménages⁴², parce qu'il y a peu de retour espéré dans le futur, peu d'incitation (Banque mondiale, 2015). Ainsi, la probabilité d'achever le cycle technique est en baisse en RDC, alors que c'est ce secteur de l'éducation qui favorise l'accumulation des technologies.

3.1. Capital humain et transfert de technologie dans un secteur économique porteur : quelques leçons de l'Ethiopie

Comme déjà évoqué, résoudre le problème de la productivité dans l'agriculture en RDC permettrait d'améliorer les conditions de vie de la population congolaise et de passer, à terme, à une autre étape du processus de développement, à l'image de ce qui est en cours en Ethiopie.

3.1.1. Politique intégrée de développement en Ethiopie basée sur la formation et le transfert de technologie

L'Ethiopie a connu plusieurs épisodes de famine dus à la sécheresse. Pour s'en sortir, le pays ne s'était pas uniquement appuyé sur l'aide internationale. Il avait aussi mis en place un *leadership* qui avait établi des passerelles avec certains pays (le Japon, l'Allemagne et la Chine notamment), dans l'objectif de développer en Ethiopie une agriculture qui soit capable, à terme, d'en faire une puissance agricole en Afrique. Aujourd'hui, l'Ethiopie est sur la bonne trajectoire en étant, par exemple, l'un des principaux producteurs et exportateurs africains de café et de roses (Drira, 2016).

Concrètement, l'Ethiopie a d'abord impulsé un changement dans son système éducatif, en introduisant un système basé sur les compétences (*competency based training*), où les jeunes sont orientés vers l'acquisition des compétences. Cette réforme avait eu des répercussions positives sur le secteur privé éthiopien avec le soutien du Japon qui, en partenariat avec l'Allemagne, organisait des *cooperative training* où, particulièrement pour l'enseignement technique, 30% de l'enseignement était dispensé à l'école, et 70% dans des entreprises locales.

Pour faciliter ce processus, l'Etat éthiopien accordait des subventions aux entreprises participantes. Parallèlement, il avait créé un système d'accumulation des connaissances en

⁴¹ Ces métiers concernent la chimie, la physique/mécanique, les technologies de l'information et de la communication, le génie civil, etc.

⁴² Alors que le financement public du secteur de l'éducation est insuffisant.

développant, par exemple, le secteur du cuir. Après avoir reconnu son potentiel, notamment en matière d'élevage⁴³, l'Ethiopie avait sollicité un partenariat avec le Japon, dont l'industrie est un important débouché de ce produit (automobile, golf, etc.). En réponse, le Japon avait facilité l'implantation en Ethiopie de ses entreprises spécialisées dans le cuir, qui y ont transféré de la technologie. L'Ethiopie, de son côté, avait préalablement créé une institution de recherche spécialisée dans le cuir, en partie avec l'aide au développement du même Japon. Cet institut mettait à la disposition des entreprises japonaises qui s'installaient des jeunes qui, par la suite, accumulaient des connaissances dans ce domaine.

Enfin, le *leadership* éthiopien avait pris en considération la problématique du marché (débouché) pour les productions agricoles du pays. L'Ethiopie avait ainsi favorisé l'agriculture des petits fermiers pour le marché local, et la création de parcs agro-industriels pour les exportations. L'Ethiopie avait particulièrement identifié des niches de développement sur le marché japonais en produisant un cuir et un café qui y sont acceptés. Pays enclavé, elle y a exporté à travers Ethiopian Airlines qui avait créé, pour ce faire, une ligne directe qui s'est, par la suite, démultipliée vers d'autres pays asiatiques (effets d'entraînement).

En résumé, pour construire graduellement son indépendance économique, l'Ethiopie a mis en place une politique intégrée de développement, qui vise l'attraction d'investissements directs étrangers parallèlement à l'attraction de l'aide internationale, et met en place une bonne combinaison des deux pour développer ses secteurs agricole et industriel.

3.1.2. Leçons pour la RDC

La RDC n'est pas l'Ethiopie et il ne peut pas y avoir de transposition à la lettre de l'expérience de cette dernière. L'Ethiopie n'est pas, en outre, le seul exemple de réussite en Afrique sur lequel la RDC peut s'inspirer. Mais des leçons intéressantes peuvent être tirées de son expérience :

- (i) Comme l'Ethiopie, la RDC a tout aussi besoin d'un *leadership* fort, actif et qui se projette effectivement sur le long terme. Les pays les mieux classés économiquement aujourd'hui sont, en effet, ceux qui, hier, avaient le mieux anticipé les événements (Songolo, 2018).
- (ii) A cause de son retard de développement, la RDC n'a pas seulement besoin d'une vision intégrée, mais aussi d'actions posées au bénéfice de tous les secteurs porteurs en même temps (agriculture, industrie, énergie, éducation, tourisme, etc.).
- (iii) Pour bien canaliser ses actions en faveur du développement, la RDC doit connaître ses forces et ses faiblesses, mais aussi les opportunités et les menaces auxquelles elle fait face. C'est ici que le pays doit identifier les niches à exploiter, y orienter

⁴³ L'Ethiopie dispose du cheptel de ruminants le plus important d'Afrique (Ministère français de l'agriculture et de l'alimentation, 2018).

des formations spécialisées, et nouer des partenariats gagnants avec les acteurs clés des secteurs recensés.

- (iv) La RDC doit, enfin, être capable d'absorber et d'exploiter les transferts de technologie dont elle bénéficie. D'où l'importance d'une bonne politique sur le capital humain.

3.2. Réalisations en cours dans le secteur de l'éducation en RDC

Sans formations idoines et sans investissement dans la recherche scientifique, il ne peut y avoir de transfert de technologie efficace ni d'innovation majeure, dans un environnement mondial où le développement de l'économie de la connaissance joue un rôle central.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation en RDC, il y a une réforme de l'enseignement technique et professionnel (ETP) qui est à sa phase pilote. Cette réforme implique le secteur privé et les provinces, et un cadre stratégique de développement de l'enseignement secondaire en général a été produit. La diaspora congolaise est également sollicitée, particulièrement pour ce qui est du développement des ressources pédagogiques. Enfin, la réforme en cours implique les ministères de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) et de l'ETP. Cela intervient dans le cadre du projet d'éducation pour la qualité et la pertinence des enseignements lancé en 2016 par le gouvernement congolais, avec notamment pour objectif de renforcer la pertinence de l'ETP au niveau du secondaire et de l'ESU, dans des secteurs jugés prioritaires comme l'agriculture, le bâtiment et travaux publics (BTP), les mines et les services connexes.

Dans ce projet, une innovation a été amorcée au niveau des établissements de l'ETP, où il est introduit un conseil d'administration qui doit contenir 30% de membres venant du secteur privé. Le président du conseil d'administration des établissements de l'ETP doit également venir du secteur privé. En outre, à côté des comités de gestion classiques des écoles, il est créé des unités formation emploi qui comprennent, en leur sein, des membres du secteur privé qui participent à l'élaboration des curricula⁴⁴ de l'agriculture, des mines et du BTP, trois secteurs jugés prioritaires.

Enfin, au niveau de l'ETP, la certification de la formation reçue n'attend plus que le formé ait obtenu son diplôme de l'enseignement secondaire. Il a été introduit la notion de métier, qui implique qu'en cours de formation, l'élève est certifié pour un métier donné dès qu'il en

⁴⁴ Parmi les aspects qui différencient curriculum et programme d'études, la focalisation sur les résultats de l'éducation occupe une place déterminante. Ainsi, dans un curriculum, on exprime les finalités du système éducatif par référence à ce qui sera attendu des apprenants alors que dans un programme d'études, on privilégie ce que l'enseignant devra faire pour obtenir ces résultats (Depover, 2006). Les curricula en cours de développement en RDC sont basés sur les compétences en privilégiant, pour les élèves, le développement des compétences en situation. Au niveau secondaire général, l'enseignement des sciences et des maths est également basé sur les compétences et sur une approche par des situations.

atteint le niveau, sans attendre qu'il arrive au bout de tout son cursus et obtienne son diplôme d'Etat (baccalauréat).

3.3. Recommandations

Pour le développement de son capital humain et la facilitation du transfert de technologie sur le territoire national, voici quelques recommandations :

- (i) La RDC doit avoir une stratégie d'accumulation des connaissances, qui intègre l'aspect de la digitalisation (dont la vague n'épargne aucun secteur, même l'agriculture).
- (ii) La RDC doit également avoir une politique de main-d'œuvre, à laquelle peuvent être arrimées la politique agricole et la politique industrielle du pays. En effet, pour passer des activités d'extraction (de prédation) à celles de transformation, il faut s'appuyer sur une main-d'œuvre qualifiée. Concrètement et à titre d'illustration, des formations consacrées au secteur minier sur toute la chaîne de valeur doivent être organisées dans les régions du pays qui en ont le plus besoin.
- (iii) La RDC a aussi besoin d'une politique d'innovation, qui promeut la recherche & développement.
- (iv) La dimension régionale et internationale ne doit pas être négligée, cette fois-ci au niveau de la formation, en créant des centres d'excellence où les coûts et les connaissances sont mutualisés, ou en accueillant des représentations d'institutions d'enseignement et de recherche mondialement reconnues.
- (v) L'Institut national de préparation professionnelle (INPP) devrait se transformer en un véritable centre d'excellence à vocation régionale, pour acquérir et créer la technologie nécessaire au développement des secteurs prioritaires en RDC. Pour cela, il faut accroître le budget dédié à cette institution, en élargir les missions et, autant que possible, l'implanter sur tout le territoire national. En tant que centre d'excellence, l'INPP pourra signer des accords de partenariat avec des centres de recherche nationaux⁴⁵ et étrangers pour renforcer ses capacités, produire et vendre de la technologie aux pays limitrophes et de la sous-région.
- (vi) La mise en place d'un système de *policy dialogue* – une synergie entre les ministères, mais aussi entre chercheurs et praticiens – peut être utile.

En tout état de cause, la notion de gouvernance revient encore à ce niveau. Il faut à la RDC une vision de développement économique portée par les pouvoirs publics, avec une feuille de route qui fait la part belle à l'acquisition et à la production effective des connaissances.

⁴⁵ Comme l'Institut supérieur des techniques appliquées (ISTA).

CONCLUSIONS

A la poursuite de son indépendance économique, la RDC a besoin d'un nouveau paradigme. Soixante ans après l'obtention de son indépendance politique, des méthodes différentes sont, en effet, nécessaires pour atteindre le développement socioéconomique du pays, un processus qui s'inscrit dans le temps et demande des actions concrètes.

A l'image de ce qui se fait de meilleur à l'international, la RDC a besoin d'un *leadership* fort. Elle a également besoin de la pratique de la bonne gouvernance tant dans le secteur public (appelé, par exemple, à rehausser les budgets réservés à l'agriculture, à l'éducation ou encore à la recherche) que dans le secteur privé. Les points ici relevés résonnent encore plus dans le contexte de la pandémie de COVID-19, où les pays doivent renforcer leurs capacités de résilience, dans l'optique de la survenance d'un choc (imprévisible) beaucoup plus violent.

Le nouveau *leadership* voulu pour la RDC doit être capable de se définir des objectifs clairs et de poser les actions nécessaires à leur réalisation. Pour cela, il faut une politique de développement industriel et de diversification économique qui se projette sur le long terme (au-delà des cycles électoraux), qui implique concrètement toute la nation (y compris la diaspora) et qui intègre les questions de développement agricole, d'indépendance énergétique et d'indépendance financière. Ces éléments, repris dans ce papier, sont censés conduire la RDC vers une bonne transformation structurelle de son économie.

La politique industrielle nationale, qui exige une intelligence économique et qui, pour la RDC, visera à monter sur la chaîne de valeur, nécessitera une politique d'investissement intégrée et cohérente, qui prend en compte la question du transfert de technologie. Pour que ce transfert de technologie soit possible et efficace, des réformes en matière d'enseignement et de formation sont nécessaires, notamment pour faciliter l'association écoles-universités-entreprises. Pour cela, l'introduction en RDC de la formation basée sur les compétences dans l'enseignement technique et professionnel est un début de réponse.

Les projets économiques structurants qui s'inscrivent dans l'agrégation agriculture-industrie-énergie coûtent financièrement, et l'état actuel du développement socioéconomique de la RDC et de ses finances publiques⁴⁶ ne lui permet pas de se passer de financements extérieurs, qui peuvent notamment s'obtenir par le moyen d'émission d'*eurobonds*. Toutefois, pour absorber efficacement les ressources financières mobilisées à l'étranger, ces projets doivent être viables. Et la sollicitation des marchés financiers, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, requiert des réformes particulières qui n'ont pas encore été mises en place.

⁴⁶ Les dépenses publiques congolaises sont caractérisées par leur pro-cyclicité et leur insuffisance par rapport aux besoins en développement du pays. En outre, elles dépendent encore en partie de l'aide internationale, avec prévalence des dépenses courantes sur les dépenses en capital (la partie du budget effectivement financée sur ressources domestiques est essentiellement composée de paiements de salaires et de traitements, alors que les investissements restent parfois non-exécutés) (Banque mondiale, 2015).

Pour être efficace, la politique industrielle à mener en RDC doit, enfin, intégrer l'aspect régional de la question (parce qu'il y a beaucoup de contraintes, notamment financières et infrastructurelles, qui exigent la mutualisation de certains efforts), et tenir compte de certaines mégatendances mondiales, principalement celles du développement du numérique, du changement climatique et de l'urbanisation. Ces mégatendances donnent particulièrement à la RDC la possibilité d'exploiter le potentiel de la production de batteries à partir du cobalt dont elle est le premier producteur mondial. Ce marché porteur ne doit pas, cependant, occulter l'importance stratégique de l'agriculture, autre fournisseur potentiel d'intrants à l'industrie, et le caractère indispensable de la question énergétique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amoah, M. (2019), *Raw materials diplomacy and extractives governance: The influence of the EU on the African extractive industry space*, en ligne : <https://doi.org/10.1080/10220461.2019.1608852>.
- Banque africaine de développement (2011), *République démocratique du Congo : document du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE renforcée*, avril.
- Banque africaine de développement (2013), *République démocratique du Congo, Document de stratégie pays 2013-2017*.
- Banque africaine de développement (2016), *Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie – Le « New Deal » pour l'énergie en Afrique*, en ligne : <https://www.afdb.org/fr/the-high-5/light-up-and-power-africa-%E2%80%93-a-new-deal-on-energy-for-africa>.
- Banque centrale du Congo, *Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016*.
- Banque mondiale (2015), *Renforcer la Résilience de Long Terme de la RDC : le Rôle de la Dédollarisation, de la Prospection Artisanale et de la Diversification Economique*, Rapport de Suivi de la Situation Economique et Financière, Troisième Edition, septembre.
- Banque mondiale (2015), *République Démocratique du Congo - Revue de la Gestion des Dépenses Publiques et de la Responsabilisation Financière : Accroître l'Efficacité et l'Efficiences du Secteur Public pour Promouvoir la Croissance et le Développement*, Rapport No. 96172-ZR, Volume I, septembre.
- Banque mondiale (2015), *Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo : Une Analyse d'Efficiences, d'Efficacité et d'Equité*, Washington.
- Banque mondiale (2019), *Doing Business 2020: comparing business regulation in 190 economies*, Washington.
- Banque mondiale (2020), *World Bank Country and Lending Groups*, en ligne : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>.
- Buigues, P.A. (2012), *La politique industrielle en Europe*, in Reflets et perspectives de la vie économique, janvier.

- Bureau international du travail (2013), *Vers le droit au travail : un guide pour la conception de programmes publics d'emploi novateurs*, Genève.
- Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2018), *Note d'orientation de la CEA : le Protocole de Maputo et les améliorations dans le secteur rural*.
- Commission européenne (2019), *Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique sur les batteries : créer une chaîne de valeur stratégique des batteries en Europe*, Bruxelles, avril.
- Cros, M.F. (2019), *L'agriculture, une priorité pour Tshisekedi ? On verra la part du budget qui lui sera réservée*, en ligne : <https://afrique.lalibre.be/41195/lagriculture-une-priorite-pour-tshisekedi-on-verra-la-part-du-budget-qui-lui-sera-reservee>.
- Depover, C. (2006), *Conception et pilotage des réformes du Curriculum*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, mars.
- Diop, S. et Bonnemaïson, C. (2016), *Pays africains et Eurobonds (Euro-obligations) : effet de levier pour le financement du développement ou future crise de la dette ?*, in *Techniques financières et développement*, n°123, février.
- Drira, C. (2016), *Ethiopie et Kenya : la guerre des roses continue*, en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/374498/economie/ethiopie-kenya-guerre-roses-continue>.
- Harvard (2020), *Country & Product Complexity Ranking*, Growth Lab, en ligne : <https://atlas.cid.harvard.edu/rankings>.
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives (2017), *Rapport ITIE RDC 2015*, Comité Exécutif de l'ITIE, décembre.
- Institut national de la statistique (2014), *Résultats de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages/2012*, Rapport global, Ministère du plan et révolution de la modernité, septembre.
- Izu, A. (2014), *Crise de la dette et détresse sociale du peuple congolais*, MPRA Paper 64186, University Library of Munich, en ligne : <https://ideas.repec.org/p/pramprapa/64186.html>.
- Lacroix, I. et Saint-Arnaud, P.O. (2012), *La gouvernance : tenter une définition*, In : *Cahiers de recherche en politique appliquée*, Vol. IV, n°3, Université de Sherbrooke.
- Lefebvre, G. (2018), *La structure traditionnelle du marché du cobalt est bouleversée par les besoins de la mobilité électrique*, en ligne : <https://www.mineralinfo.fr/ecomine/structure-traditionnelle-marche-cobalt-bouleversee-besoins-mobilite-electrique>.
- Marzouk, H. (2018), *L'indépendance économique : existe-t-elle réellement ?*, en ligne : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2018/03/19/independance-economique>.
- Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (2012), *Table rase – et après ? Evaluation de l'allègement de la dette en République démocratique du Congo 2003-2010*, Rapport Principal, janvier, Kinshasa.

- Ministère du plan et révolution de la modernité et Institut national de la statistique (2015), *Annuaire statistique 2014*, inédit, Kinshasa.
- Ministère français de l'agriculture et de l'alimentation (2018), *Ethiopie*, en ligne : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>.
- Moody's (2020), *Moody's announces completion of a periodic review of ratings of Democratic Republic of the Congo, Govt. Of*, en ligne : https://www.moody's.com/research/Moodys-announces-completion-of-a-periodic-review-of-ratings-of--PR_426011.
- Mukai, K. et Fujikura, R. (2015), *One village one product: evaluations and lessons learnt from OVOP aid projects*, en ligne : <https://doi.org/10.1080/09614524.2015.1020763>.
- Mwarabu, A. (2019), *RDC : Le nombre d'industries est passé de 9.000 en 1960 à 500 en 2019*, en ligne : <https://deskeco.com/2019/12/19/rdc-le-nombre-des-industries-est-passe-de-9000-en-1960-500-en-2019>.
- Ngoie, G. et Lelu, D. (2010), *Migration en République démocratique du Congo : Profil national 2009*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Nzuzi, V. et alii (2019), *Le poids de la dette en RDC*, en ligne : <https://www.cadtm.org/Le-poids-de-la-dette-en-RDC>.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1995), *Les leçons de la révolution verte : vers une nouvelle révolution verte*, décembre.
- Otchia, C.S. (2014), *Agricultural Modernization, Structural Change and Pro-poor Growth: Policy Options for the Democratic Republic of Congo*, Journal of Economic Structures, 3(8).
- Paillard, C.A. (2011), *La question des minerais stratégiques, enjeu majeur de la géoéconomie mondiale*, in *Géoéconomie*, n°59, avril.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Rapport sur le développement humain 2019 ; Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^{ème} siècle*, New York.
- Rakotomalala, J.B. (2009), *L'indépendance financière des pays en développement : analyse en termes régionale des tendances actuelles*, Université Montesquieu Bordeaux IV, en ligne : <https://studylibfr.com/doc/1896413>.
- Roux, J. (2015), *République démocratique du Congo : secteurs prometteurs, approche du marché, recommandations*, Invest-export Brussels.
- Silem, A. et Albertini, J.M. (2014), *Lexique d'économie, 13^{ème} édition*, Dalloz, Paris.
- Songolo, S. (2018), *Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes au Congo*, Editions universitaires européennes, Beau Bassin.
- Vindt, G. (2019), *Vers 1700 : la révolution agricole européenne*, en ligne : <https://www.alternatives-economiques.fr/vers-1700-revolution-agricole-europeenne/00090029>.
- Zamfir, I. (2016), *La croissance économique de l'Afrique. Décollage ou ralentissement ? Rapport d'étude*, Parlement européen.